

DEPARTEMENT DU JURA
CANTON DE BLETTERANS
COMMUNE DE LARNAUD
Tél/Fax: 03.84.44.43.00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 9 avril (9 avril 2021), à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de David GUYOT, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2021

Présent(e)s : ANTIER Pierre, BORNOT-FAIVRE Carine, BOZON Sophie, GUERRET Laurent, GUYOT David, LAUBEPIN Ivan, MARTY Paule, NAUDIN Martine, NOBLET Patrick, PERRON Gaël, ROUSSET Ghislain TACCHINI-NOEL Olivia, VERNET Corinne

Absents excusés : GORSE Cyril, NOBLET Jean-Yves.

Secrétaires de séance : BORNOT-FAIVRE Carine et MARTY Paule

Nombre de conseillers : Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 13-
Votants : 13

Monsieur le maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'adoption du budget M57 au 1^{er} janvier 2022.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DE CONSEIL :

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2021.

II – FINANCES

Après avoir pris connaissance des documents présentés par le Maire, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent les comptes de gestion 2020 de la Commune de Larnaud et du budget annexe de la Pièce Rougemont, établis par M. POUCHERET Renaud, trésorier de Bletterans.
- Approuvent le compte administratif 2020 présentant un excédent global de clôture de 226 847.84 euros.
- Votent le Budget primitif 2021 présenté par le Maire, équilibré en recettes et en dépenses :
 - À la somme de 568 007 € pour le fonctionnement et 833 415 € pour l'investissement pour le budget communal
 - À la somme de 160 867 € pour le fonctionnement et 30 000 € pour l'investissement pour le budget annexe de la Pièce Rougemont
- Maintiennent le taux des taxes locales au même taux qu'en 2020, tout en intégrant la part départementale qui lui est automatiquement transférée soit :
 - o * 42.34 % pour le foncier bâti (17.98 % commune + 24.36 % département.)
 - o * 27.82 % pour le foncier non bâti
- Décident d'attribuer les subventions suivantes :
 - o Subvention de 350.00 € à l'ADMR de DESNES
 - o Adhésion Jurabsolu 20.00 €
 - o Subvention aux écoles pour voyage scolaire (s'il est maintenu) 10 € / enfant / nuit.

Monsieur le Maire expose au conseil la proposition de monsieur le conseiller aux décideurs locaux pour basculer la commune de Larnaud au nouveau budget M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Pour information, ce basculement sera obligatoire pour toutes les communes au 1^{er} janvier 2024 et la commune pourra bénéficier d'un meilleur accompagnement en anticipant cette démarche.

Monsieur le Maire présente au conseil le principe de la transmission dématérialisée des actes à la préfecture. Il indique que la mise en place de cette démarche n'entraîne aucun frais supplémentaire pour la commune et demande au conseil l'autorisation de signer la mise en place de cette convention.

Monsieur le Maire présente au conseil le système d'information des habitants via une application nommée « Panneau Pocket ». Elle permet d'envoyer des informations aux habitants directement sur leur téléphone portable. Il suffit pour les habitants de télécharger l'application sur leur téléphone gratuitement. Cela permettrait de toucher plus de monde pour les informations communales.

La confidentialité est assurée : aucune récolte de données personnelles (100% conforme RGPD), Pas de création de compte individuel, ni de géolocalisation. Application gratuite et sans publicité.

Disponible sur tous les supports : smartphone, tablette et ordinateur.

Informations en temps réel : notification envoyée instantanément sur l'écran du téléphone.

C'est l'information qui va vers les habitants !

Le coût pour la commune est de 130€ € TTC (tarif des communes de moins de 1000 habitants adhérents Association des Maires Ruraux) par an.

Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation de signer tout document concernant cette affaire.

Monsieur le maire informe le conseil de l'avancée du projet de nouveau logo pour la commune. Il présente 4 projets. Après discussion, le projet numéro 4 est retenu, en demandant quelques aménagements sur la calligraphie.

III – URBANISME

M. le maire informe les élus :

- que les déclarations préalables de travaux suivantes ont reçu un avis favorable :

* Construction d'un garage, GUYON Céline, Rue du champ Minet

* Division parcellaire rue du Frasnais, déposée par Mme GUIBARD Lucette

* Isolation extérieure déposée par Mr PERRON Gaël

- qu'une déclaration de travaux pour la pose d'un mobil home à La Grange-Bedey a été rejetée pour Mr HUGONIN Sony

- que 4 autres déclarations de travaux sont en cours d'instruction :

* 1 pour isolation de façades

* 1 pour la construction d'un local technique de pêche

* 1 pour un abri de jardin

* 1 pour un abri de terrasse

- que le permis de construire suivant a reçu un avis favorable :

* Construction d'une maison d'habitation au nom de CAPONE Luigi

- que 4 autres sont en cours d'instruction :

* 1 pour une maison d'habitation rue Capitaine Lardet

* 1 pour la pose d'un mobil home (Dans l'attente de la rénovation d'une maison)

Impasse Champs Chevalier

- que 3 CU sont en cours d'instruction :

* 2 pour l'étang et le moulin des Tartres

* 1 pour une division parcellaire rue du bois

IV – BOIS ET FORETS

- Il convient de prendre une délibération au sujet des coupes de bois pour l'année 2021. Les parcelles 8 et 23 sont déjà martelées (il y aura moins d'affouage que l'an passé).

La parcelle n° 26 va partir entièrement en plaquettes.

Le conseil vote la délibération sur la destination des coupes à l'unanimité.

- Il y a des incompréhensions et des désaccords entre la commission bois et l'ONF.

La parcelle 10 doit être replantée à l'automne. Pierre Antier propose une gestion municipale de cette parcelle pour éviter une coupe blanche et une replantation en ligne avec une espèce unique.

Il préconise plutôt de laisser les bandes telles qu'elles ont déjà été coupées, avec une replantation d'espèces variées à dominante de chênes, qui est l'espèce qui repousse naturellement sur place.

Il faudra repérer les vides sur place, commander les plants (même pépinière que celle de l'ONF), et replanter en conservant un espace suffisant entre les arbres.

Il estime le besoin à environ 600 arbres (contre 2000 pour l'ONF). Le prix moyen d'un plant étant de 7 € TTC, il faut prévoir environ 4200 euros.

A cette somme, il conviendra de rajouter les jalons, les protections contre les chevreuils et la main d'œuvre.

Mr le Maire rappelle que nous avons un contrat (plan de gestion) qui nous lie à l'ONF jusqu'en 2025. Dans ce contexte, il convient également de s'assurer de la légalité de l'alternative proposée.

Une réunion entre le représentant ONF et la commission gestion des bois sera programmée courant Mai

V – COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE HAUTE-SEILLE

Mr le Maire expose qu'à ce jour la compétence mobilité est exercée par la région, ce qui est parfait pour le transport scolaire, un peu moins pour les transports à la demande, le pédibus, le co-voiturage et les voies vertes.

Le transfert de cette compétence a été proposé aux communautés de communes. 2 possibilités ont été proposées :

- Le transfert global : transport scolaire et mobilités locales avec une compensation financière.
- Le transfert des mobilités « locales » uniquement, sans le transport scolaire, mais sans contrepartie

La communauté de communes Bresse Haute Seille s'est prononcée pour cette deuxième option.

Celle-ci sera validée si la majorité des communes délibère dans le même sens.

Le conseil municipal valide cette délibération à l'unanimité.

Il convient également de valider une délibération pour la prolongation du service partagé (notamment pour utiliser les services de l'employé communal)

Le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à signer la convention de service partagé.

VI – BATIMENTS COMMUNAUX

- Le F3 a pu être repris suite à une procédure judiciaire. Il nécessite des travaux qui sont en cours (toutes les peintures). La perte financière pour la commune a été importante (5000 euros de travaux + 900 euros procédure d'huissier+ non recouvrement des loyers).

La date de remise en location est envisagée pour début mai.

- Le studio sera également remis en location à cette même date. Il conviendra de racheter un couchage afin d'être conforme à la réglementation d'un « meublé »

VII – COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Enfance et Jeunesse :

8 jeunes se sont inscrits pour participer à cette commission. Une première réunion de présentation a eu lieu en présence du maire, pour expliquer le fonctionnement de la collectivité et présenter les différentes commissions communales afin que les jeunes connaissent les différents domaines de compétence de la commune.

Deux délégués ont été élus pour siéger lors des conseils municipaux et se faire les rapporteurs des souhaits et projets de la commission des jeunes. Il s'agit d'Alice CHARLES et Joha TISSOT.

Ces délégués, ainsi que les membres de la commission seront renouvelables tous les 2 ans.

Marché de producteurs :

Mme MARTY rappelle les dates du futur marché (1^{er} dimanche de chaque mois à compter du 2 mai)

Elle présente les différents exposants qui ont déjà répondu favorablement à son invitation.

Elle indique que l'APE a demandé s'il serait possible de coupler leur opération « vente de Paëlla » avec la première édition du marché.

Le conseil se prononce favorablement sur cette possibilité.

Voirie

Mr Noblet indique que suite à la réunion de la commission voirie de la CCBHS, seules des purges seront réalisées route de la Grange-Bedey.

Il indique qu'un nouveau règlement de voirie est à l'étude et sera présenté prochainement au conseil communautaire.

Une réflexion est menée pour la rénovation de la voie communale N°5 (route entre Fontainebrux et Villevieux)

Le programme des fossés débutera le 17 avril.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30

LARNAUD, le 04 mai 2021

Le Maire, David GUYOT

